



À SUIVRE ...

Pour beaucoup de gens à LA TOMBE, MAROLLES veut dire: la poste, la pharmacie, des commerces, le tabac, le journal, le kiné, le caté, le sport ou la danse, etc... C'est assez proche et en terrain plat. Il serait aisé de s'y rendre en vélo. Mais la route est devenue trop dangereuse!

Cette route sera, malheureusement, de moins en moins favorable aux cyclistes. Il suffit de lire le Plan d'Occupation des Sols de LA TOMBE et le Schéma Directeur BASSEE-MONTOIS pour savoir à quoi s'en tenir. En effet, la RD 411 (route de BRAY) y est classée "voie à grande circulation", aux abords

de laquelle il sera désormais interdit de construire. Et les accès à cet itinéraire privilégié des poids lourds seront réduits au maximum. Alors, faudra-t-il gagner MAROLLES par les bords de Seine?

Une solution paraît envisageable: celle d'aménager (au long de la D 411) une piste cyclable reliant la sortie (ouest) de LA TOMBE à l'entrée de MAROLLES. Des cyclistes de MAROLLES approuvent déjà cette initiative et la Direction Départementale de l'Équipement est prête à l'étudier. Pour devenir réalisable, le projet doit être intercommunal, c'est-à-dire présenté par les deux municipalités au Conseil Général de Seine-et-Marne (subvention possible à hauteur de 60%).

Le CEREC invite donc toutes les familles, qui se sentent concernées, à répondre au petit questionnaire ci-dessous. Bien sûr, le nombre de réponses à cette enquête pèsera dans les décisions.

Le bureau du CEREC

C.E.R.E.C. association déclarée et agréée (Tel. 01 64 31 32 41)

ENQUETE-VELO

Souhaitez-vous l'aménagement d'une piste cyclable entre MAROLLES et LA TOMBE? oui non

Combien de personnes (enfants compris) vivent sous votre toit?

De combien de vélos dispose la maisonnée?

Nom de famille (facultatif):

Observations éventuelles:

Veuillez déposer ce coupon-réponse, le 10 décembre 1997 au plus tard,
- dans la boîte du CEREC (41, Grande Rue), si vous habitez à LA TOMBE,
- chez le commerçant qui vous l'a remis, si vous habitez à MAROLLES.

Merci!

anvl, vous connaissez ?

Fondée en 1913 et agréée au titre de la Protection de la Nature, "l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau" (ANVL) s'est trouvée peu à peu concernée par tout le sud seine-et-marnais. Ainsi, non seulement elle assure la gestion de la réserve ornithologique du Carreau Franc à MAROLLES/SEINE, mais elle a créé un groupe de travail sur la Bassée.

De NOGENT/SEINE à MONTEREAU, en effet, la Bassée constitue un ensemble unique de milieux humides, reconnus au niveau européen et abritant une flore et une faune exceptionnelles. Or, de nombreuses menaces pèsent sur ce territoire: la disparition de l'élevage, l'intensification de l'agriculture, l'exploitation des granulats, la canalisation du fleuve, la dégradation et la pollution des milieux naturels, etc...



fuligule morillon

L'ANVL a donc lancé une campagne de soutien au projet de "Réserve Naturelle Nationale de la Bassée". S'il était réalisé, ce projet permettrait d'assurer une protection efficace et un réel entretien de ce patrimoine naturel.

Pour sa part, le "Groupe Bassée" de l'ANVL fait appel aux bénévoles, afin d'acquiescer des données et d'intervenir en faveur de la protection des sites naturels de notre région (contact: 01 64 22 61 17).

HOS ... ECHOS ... ECHOS ... ECHOS ... ECHOS ... ECHOS ... ECHOS ... ECHOS ... EC

DEPUTE VIGILANT Cet été encore, nos voisins de MISY/YONNE ont eu à subir le vacarme engendré par le "Jet-Ski-Village" de VILLENEUVE-LA-GUYARD. L'ARCEC-MISY (association pour le respect du cadre de vie) ayant fait appel à lui, Monsieur Pierre CARASSUS, député de la circonscription, est intervenu auprès de Madame Dominique VOYNET, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

En réponse (26 sept.97), celle-ci demande au préfet de l'Yonne "que le maintien ou l'autorisation de ces activités soit conditionné par le respect des mesures nécessaires à la protection de l'environnement, notamment sonore." Le ministre rappelle également l'arrêté du 20 mai 1996, qui "impose aux embarcations à moteur d'émettre un bruit inférieur à 75 DB(A) à 25 mètres."

CARRIERES "Pour une exploitation différente des carrières en Seine & Marne", tel est le titre du document adressé, le 30 juin dernier, à la Commission Départementale des Carrières par une vingtaine d'associations du sud du département. Ce collectif (auquel participe le CEREC) entend obtenir:

- 1/- une étude sérieuse des équilibres naturels mis en cause par l'exploitation des granulats,
- 2/- une prise en considération des associations locales et des populations, qu'elles représentent.

Depuis quatre mois déjà, la réponse de la Préfecture de MELUN se fait attendre!

CYCLISTES L'assemblée générale de "Vélo Sud 77" se tiendra salle de la Faïencerie, le lundi 17 novembre 1997, de 20 à 21 heures.

Au cours de cette réunion seront présentés les résultats d'une enquête effectuée dans le canton de MONTEREAU par les élèves du lycée Flora-Tristan.

La vie ruisselle à travers les choses sans qu'on y prenne garde (J.Perrin)